Conseil de l'Eau
GASPÉSIE SUD

FORUM sur l'AVENIR de la RIVIÈRE BONAVENTURE

BILAN DES SÉANCES PUBLIQUES

Tenues à
Saint-Alphonse, le 13 mai 2014
Saint-Elzéar, le 14 mai 2014
Bonaventure, le 21 mai 2014

OCTOBRE 2014

Remerciements

Le Forum sur l'avenir de la rivière Bonaventure n'aurait pas vu le jour sans l'apport financier des partenaires suivants :
- MRC de Bonaventure via le Pacte rural
- Caisse populaire Desjardins aux Quatre-Vents via le Fonds d'aide au développement du milieu
- Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure
- Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure Inc.
- Cime Aventures
- Camp Bonaventure

Les personnes suivantes ont joué un rôle clé dans l'organisation du Forum et l'élaboration de ce bilan :
- Julie Leblanc, CEGS
- Ana Mattos, CEGS
- Michel Chouinard, CEGS

L'équipe du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) tient à remercier le Comité aviseur pour avoir assuré la coordination du projet : Gérard Porlier (municipalité de Saint-Alphonse), Roch Audet (ville de Bonaventure), Annie-Claude Arsenault et Raymond Marcoux (municipalité de Saint-Elzéar), Ronald Cormier (Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure), Gilles Brideau (Cime Aventures) et Aurélien Bisson (citoyen).

Références

Conseil de l'Eau Gaspésie Sud. 2014. *Forum sur l'avenir de la rivière Bonaventure, Bilan des séances publiques*. Bonaventure, 24 pages.

Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
180, avenue Beauséjour
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Téléphone : 418 534-2770
conseileau@globetrotter.net

Table des matières

Introduction…….. 3

1. Mise en contexte……..... 4

2. Méthodologie……..... 6

3. Résultats de la démarche…… 8

4. Grands constats……... 16

5. Recommandations générales……... 19

6. Conclusion……..... 22

Références……..... 24

ANNEXE

Questionnaire du participant

Introduction

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS), organisme à but non lucratif, a été formé en 2009 afin de promouvoir et soutenir la protection et la mise en valeur de l'eau et de ses usages sur la partie sud de la Gaspésie. C'est une table de concertation qui regroupe près de 22 représentants d'organismes du milieu provenant de différents secteurs d'activités : milieu municipal, chasse et pêche, industrie forestière, agriculture, loisirs et plein air, environnement, etc., ainsi que 8 ministères dont les mandats se rattachent à l'eau.

Le CEGS est l'un des 40 organismes de bassin versant constitués au Québec dont la principale mission est la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau, en concordance avec la Politique Nationale de l'Eau du Québec. Par conséquent, le rôle et les responsabilités du CEGS font de l'organisme le promoteur tout indiqué pour la réalisation d'un Forum sur l'avenir de la rivière Bonaventure. Le CEGS a donc agi comme organisme neutre visant à favoriser la réflexion collective sur les moyens à prendre pour assurer la pérennité de la rivière Bonaventure, de concert avec les principaux intervenants en lien avec cette rivière.

Le Forum a consisté essentiellement en la tenue de 3 séances publiques de réflexion où les participants ont pu faire part de leurs perceptions, de leurs préoccupations et de leurs suggestions quant à l'avenir de la rivière Bonaventure.

Le bilan présenté ici reflète les idées exprimées et les orientations souhaitées par la communauté, dresse des constats généraux et propose des recommandations qui contribueraient à mettre en place les balises d'un avenir viable pour la rivière Bonaventure.

1. MISE EN CONTEXTE

Le portrait de la rivière Bonaventure

La rivière Bonaventure a vu sa vocation évoluer au fil du temps. Voie de navigation depuis longtemps, elle a été utilisée pendant de nombreuses années pour le flottage du bois coupé dans les chantiers forestiers situés en amont. Considérée dans les années 1900 comme un haut lieu de pêche sportive au saumon pour une élite privilégiée, le cours d'eau attire toujours de nos jours des passionnés de pêche au saumon atlantique en provenance de partout. Elle séduit également de plus en plus d'adeptes d'activités récréatives, comme la descente en canot-kayak, pratiquées par la population locale mais également par les visiteurs, pour la plupart friands de milieux naturels intacts et authentiques.

En termes d'achalandage, les activités récréatives structurées, c'est-à-dire celles offertes par un fournisseur de services, attirent annuellement des milliers de personnes. En effet, en 2013 on totalise presque 6 500 jours-pêche cumulées par près de 2 000 pêcheurs de saumon pour des retombées économiques avoisinant les ***$4 million.*** Les activités récréatives aquatiques offertes par l'entreprise Cime Aventures attirent aussi un lot de personnes qui a été évalué en 2013 à près de 13 000. On doit de plus additionner des milliers d'usagers libres (pagayeurs, baigneurs, apnéistes et autres) qui ne passent pas par un fournisseur de services et qui viennent augmenter de façon notoire l'achalandage. Ainsi à ce chapitre, la Bonaventure se classe au sommet des rivières les plus fréquentées de la Gaspésie. Cette situation mène à d'importants conflits d'usages qui à ce jour, malgré de nombreux efforts de cohabitation, demeurent toujours problématiques.

Également, on constate une demande grandissante tant pour des chalets saisonniers que pour des résidences permanentes aux abords de la rivière, ce qui peut constituer une pression supplémentaire sur l'intégrité de celle-ci. En effet, la popularité de la rivière Bonaventure ne s'avère pas sans conséquence. On peut noter la présence de multiples déchets qui jonchent ses abords et son lit, la dénaturalisation de ses rives ainsi que la prolifération, de plus en plus marquée, d'algues vertes qui dénotent une certaine dégradation de ses eaux.

On doit se rappeler qu'une rivière est un écosystème qui s'étend, un peu comme un ruban, sur plusieurs kilomètres de territoire et qui traverse de nombreux milieux avec différentes vocations : coupe forestière, agriculture, activités récréatives, urbanisation, routes et ponts et autres. L'état d'une rivière est la résultante de toutes ces activités tout au long de son parcours et le cumul de leurs impacts se fait sentir de façon encore plus évidente dans la partie aval du cours d'eau.

Tous ces enjeux font ressortir l'importance d'assurer l'avenir de cette rivière en réexaminant son développement et en définissant les moyens pour garantir sa pérennité.

Les démarches antérieures

C'est justement à cause des différents potentiels qu'offre la rivière que les acteurs du milieu ont mené une démarche dans les années 1990 avec pour objectif la création d'un «*Parc régional de la rivière Bonaventure*». Selon ses promoteurs, ce statut de parc régional

aurait permis d'encadrer le développement domiciliaire et de la villégiature et de baliser la pratique d'activités récréatives à l'intérieur de ses limites. Toutefois, à cause des nombreuses considérations administratives et légales liées à la désignation et la mise en place d'un tel parc, le dossier a été abandonné malgré les efforts investis.

En 2004, le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB), organisme de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, est mis en place grâce à un programme pilote de « rivières prioritaires » du gouvernement du Québec. On vise à assurer la protection et la mise en valeur du milieu hydrique du bassin versant de la rivière Bonaventure et des ressources qui y sont associées et ce, dans une perspective de développement durable. Seul organisme de cette nature à l'époque en Gaspésie, le travail du CBVRB a mené à l'élaboration du «*Plan directeur de l'eau de la rivière Bonaventure*», outil de planification dans lequel on retrouve des actions afin de garantir un avenir viable pour cette magnifique rivière. En 2010, déploiement de la gestion intégrée de l'eau dans l'ensemble du Québec a mis fin au financement récurrent de l'organisme, ce qui a amputé son pouvoir d'action.

Finalement, afin d'harmoniser les différentes utilisations de la rivière durant la saison estivale et favoriser un climat de bonne entente entre les adeptes de la pêche et ceux pratiquant des activités récréatives comme la descente en canot/kayak et la baignade, un Comité de cohabitation des usagers a été formé en 2006 sur l'initiative du CBVRB. Chaque année, les représentants d'usagers s'engagent à respecter certaines consignes rassemblées dans une «*Entente de cohabitation*». Ce travail de concertation s'applique particulièrement à réduire le plus possible les conflits d'usage durant la période de fort achalandage estival.

La démarche actuelle

Face à ces constats, afin de préserver à long terme la qualité de vie de la population locale et l'attractivité de la rivière Bonaventure auprès de la clientèle touristique (gage de stabilité économique), la nécessité d'engager un travail de réflexion sur l'avenir de la rivière Bonaventure est apparue. C'est dans ce contexte que s'est inséré le présent Forum dont le principal objectif était de faire ressortir des pistes de solutions pour assurer la viabilité environnementale, sociale et économique de la rivière Bonaventure.

La rivière Bonaventure façonne notre histoire et soutient notre développement, elle mérite donc notre plus grande attention.

2. MÉTHODOLOGIE

Les principales étapes entourant la réalisation de ce forum se résument en la tenue de trois (3) séances publiques dans trois (3) localités, la diffusion d'un questionnaire lors des séances et finalement la rédaction d'un bilan dans lequel se retrouvent les grandes orientations pour structurer l'avenir de la Bonaventure.

Dédiés aux citoyens et gestionnaires qui ont à cœur l'avenir de la rivière Bonaventure, les séances publiques ont réuni tout près de 120 personnes (21 participants à Saint-Alphonse, 11 participants à Saint-Elzéar et 85 participants à Bonaventure), ce qui représente une excellente participation et reflète l'intérêt des gens locaux envers cette rivière. L'objectif de ces séances était de recueillir les points de vue et les idées d'un large éventail de personnes, en favorisant la réflexion et les échanges sur ce que pourraient être les orientations souhaitables pour la rivière Bonaventure.

Afin d'étendre la réflexion à un plus vaste bassin de personnes, une page Facebook «*Les amis de la rivière Bonaventure*» a été mise en ligne, en avril 2014. Sauf qu'au final, les échanges sur cette page Facebook n'ont pas été nombreux mais les commentaires émis ont quand même été intégrés dans l'analyse du présent bilan.

Enfin, cette démarche a été accompagnée par un Comité aviseur qui a consacré trois (3) séances de travail afin de préparer les séances publiques, de se pencher sur les résultats, les principaux constats et les recommandations. Pour l'animation des séances, un animateur facilitateur d'expérience, monsieur Aurélien Bisson, a agi comme responsable de la gestion du temps et du déroulement de la rencontre.

Tenue des séances publiques

Avant les séances publiques, des invitations précisant l'horaire et les motifs de l'invitation ont été diffusées à la radio de CIEU FM. Des petits encarts d'invitation ont également été distribués dans tous les foyers des localités de Saint-Alphonse, de Saint-Elzéar et de Bonaventure. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à des intervenants susceptibles d'être intéressés par le sujet. Les séances ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans divers lieux publics et sur la page Facebook «*Les amis de la rivière Bonaventure*».

Les séances ont été tenues en soirée (13, 14 et 21 mai derniers) afin de rejoindre plus facilement le grand public. Elles se sont déroulées selon le mode suivant :

18h30	Accueil des participants
18h35	Mot de bienvenue
18h45	La rivière Bonaventure, son portrait actuel
19h45	Période d'échanges
20h45	Plénière et conclusion
21h30	Fin du Forum

Lors de chaque séance publique, un portrait de la rivière fut brossé et par la suite les participants étaient invités à exprimer leur point de vue à la période d'échanges.

Diffusion d'un questionnaire lors des séances

Afin de favoriser la récolte d'opinions et de commentaires d'une façon plus structurée, un questionnaire a également été conçu et remis à chaque participant lors du forum (voir en annexe). Les différentes rencontres effectuées ont permis d'obtenir un éventail d'opinions diverses concernant l'avenir de la rivière Bonaventure et les défis que cela comporte.

Afin de connaître un peu mieux les participants, le questionnaire comportait des questions en ce sens et les **Figures 1 et 2** illustrent ce qui en ressort.

Rédaction d'un bilan

Après avoir compilé les questionnaires et analysé les commentaires des participants, le présent bilan a été rédigé pour mieux éclairer et faire ressortir les interventions des participants envers l'utilisation viable de la rivière Bonaventure.

Figure 1. Répartition homme/femme au Forum

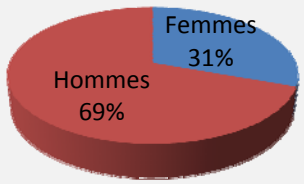

Figure 2. Types d'usagers présents au Forum

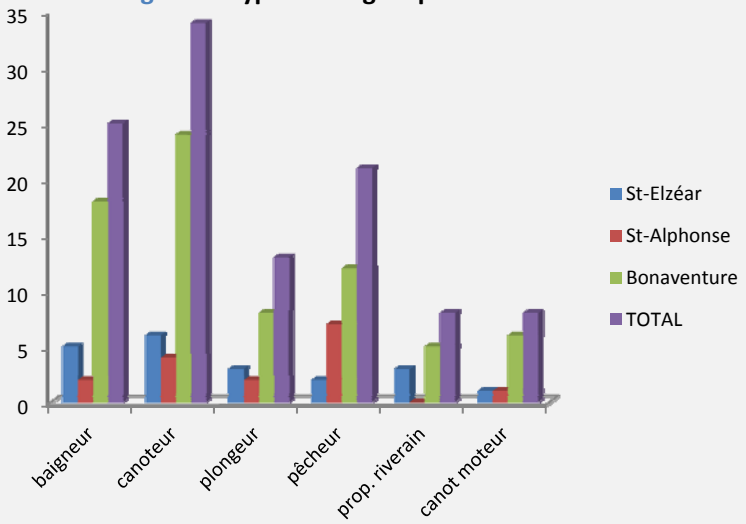

3. RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE

Ce forum a permis de recueillir des commentaires variés concernant l'avenir de la rivière Bonaventure et de comprendre les positions des participants en lien avec diverses situations pouvant survenir sur la rivière. Soixante-et-onze (71) questionnaires ont été recueillis au cours des trois événements. Les cinq (5) questions qu'on y posait touchaient à divers volets ou enjeux entourant le présent et l'avenir de la rivière. Ces questions traitaient dans un premier temps de la pureté et de la beauté de la rivière, en faisant ressortir les principales préoccupations des participants sur le sujet ainsi les actions concrètes pour maintenir ou améliorer la beauté de la rivière. Dans un second temps, les conditions de pratique de leurs activités récréatives ont été examinées en recueillant les suggestions d'actions concrètes susceptibles de maintenir ou même d'améliorer la qualité de l'expérience récréative. Par la suite, la notion d'accessibilité à la rivière a été abordée de manière à jauger la perception qu'en ont les gens. Finalement on a demandé aux participants de se projeter dans le futur en les invitant à dépeindre leur vision à long terme sur l'avenir de leur rivière.

Les réponses obtenues aux questions ont été classées et compilées afin de faire ressortir les tendances que les graphiques et diagrammes qui suivent viennent illustrer.

Résultats associés à la question 1

En réponse à la question 1 « *Quels sont, selon vous, les phénomènes naturels et interventions humaines qui affectent la rivière ?* », les **figures 3 et 4** illustrent ce qui est ressorti des échanges :

Figure 3. Les phénomènes naturels qui affectent ou affecteront le plus la rivière Bonaventure

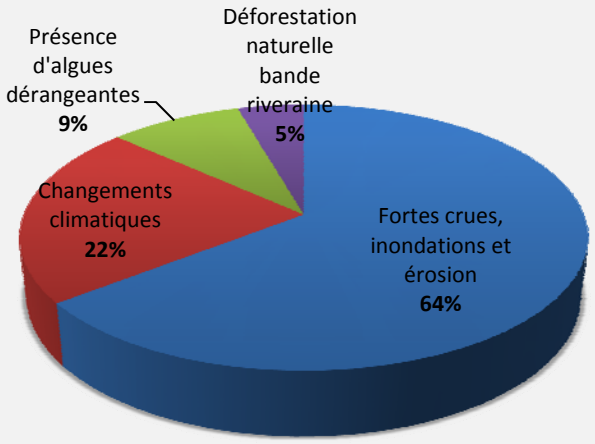

Figure 4. Les interventions humaines qui affectent ou affecteront le plus la rivière Bonaventure

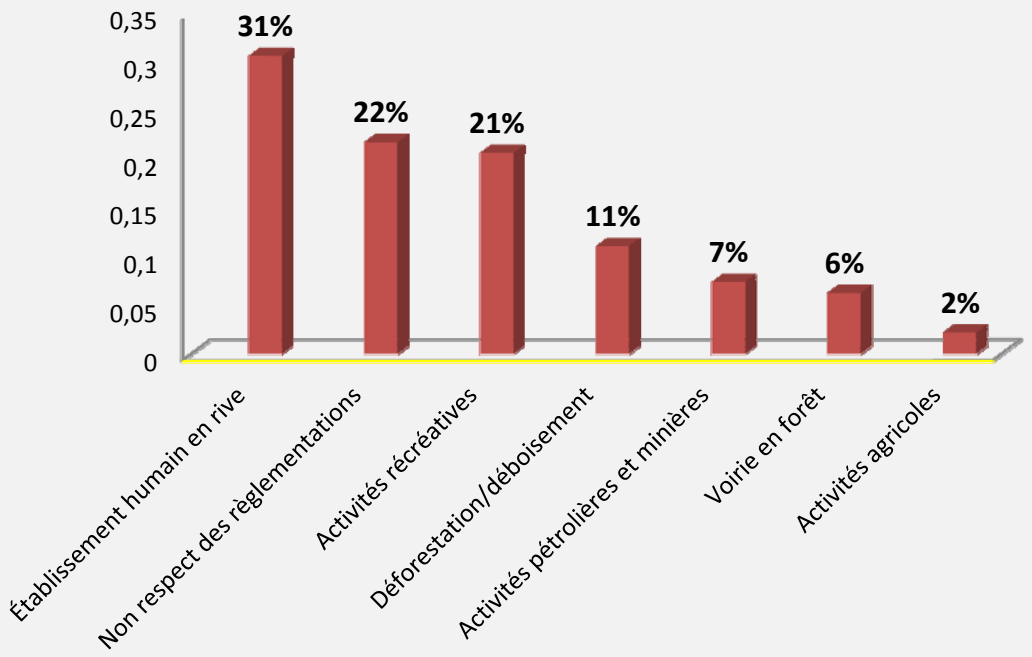

De façon plus détaillée, voici ce qui se dégage de la question 1 sur le thème des **phénomènes naturels perturbateurs** :

- Le phénomène naturel qui préoccupe le plus les participants s'avère être «les fortes crues», dont la fréquence et l'intensité sont et seront accentuées par les changements climatiques. Ces fortes crues inquiètent car elles augmentent les risques d'inondation et d'érosion des propriétés riveraines, pouvant entraîner une dépréciation de la valeur des propriétés, des pertes de terrain, une dégradation de la bande riveraine, des déversements d'eaux usées non traités dans la rivière, des sédiments dans l'habitat des salmonidés, etc.

- En second lieu, les changements climatiques (variations extrêmes de débits et changements dans la température de l'eau) et ses impacts sur l'écologie de la rivière inquiètent aussi les participants.

De façon plus détaillée, voici ce qui se dégage de la question 1 sur le thème des **interventions humaines perturbantes** :

- L'établissement humain aux abords de la rivière est l'intervention humaine qui préoccupe le plus les participants de par ses potentiels effets négatifs actuels et futurs sur la rivière, que ce soit via ses répercussions sur la qualité de l'eau ou encore par ses atteintes à la qualité des paysages riverains naturels. Spécifiquement, les gens se sont dits particulièrement inquiets par le développement non structuré ou non planifié de la villégiature et du résidentiel et

ses effets connexes : la dégradation de la bande riveraine (présence de pelouse, aménagements non intégrés, etc.), la pollution générée par les installations septiques plus ou moins efficaces (présence d'algues dans la rivière) et le non respect de la règlementation par les propriétaires riverains. Pour plusieurs, cette activité occasionne une perte de l'aspect sauvage des rives et crée des dommages presque permanents, difficiles à réparer.

La **figure 5** illustre les différents aspects de la problématique qui sont ressortis.

- Le peu de respect par les différents usagers et les propriétaires riverains ainsi que le manque d'application de la règlementation existante en matière de protection de la rivière et de ses ressources (eau, saumon, bandes riveraines, etc.) s'avère l'un des éléments importants occasionnant des perturbations à ce milieu naturel.

- Le développement des activités récréatives sur la rivière préoccupe. Les participants se sont dit particulièrement inquiets :
  - des perturbations sur le milieu naturel générées par le nombre élevé d'usagers (déchets, excréments, introduction d'espèces envahissantes, etc.) et les bateaux à moteur (huile dans l'eau, émanation polluante, bruit incommodant, etc.);
  - de la possible surutilisation de la rivière et ses impacts prévisibles (pollution plus importante, épuisement des ressources, conflits entre usagers);
  - du manque de contrôle (nombre d'usagers et type d'usage) et d'encadrement des activités récréatives pouvant occasionner diverses problématiques (tension entre usagers, empiétement non désiré de propriétés privées riveraines, etc.);
  - de la non compatibilité des certains usages (ex. pêche versus apnée)

La **figure 6** illustre les différents aspects de la problématique qui sont ressortis.

- Plusieurs participants ont manifesté leurs inquiétudes face aux impacts actuels et potentiels des pratiques associées à l'exploitation forestière (coupes trop près de la rivière, travaux de voirie mal effectués, machinerie lourde dans les ruisseaux, érosion des sols, etc.). Même constat concernant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et minières dans le bassin versant de la Bonaventure. Le manque de vigilance (surveillance et contrôle) par les autorités en place quant au respect des normes auxquelles sont assujettis les exploitants et les industries en matière de voirie forestière est l'un des éléments qui inquiètent.

Afin de mieux saisir les préoccupations des participants en lien avec **l'établissement humain** en bordure de la rivière, la **figure 5** présente de façon plus détaillée les différents éléments préoccupants qui sont ressortis sur le sujet :

Figure 5. Préoccupations en lien avec l'établissement humain sur le bord de la rivière

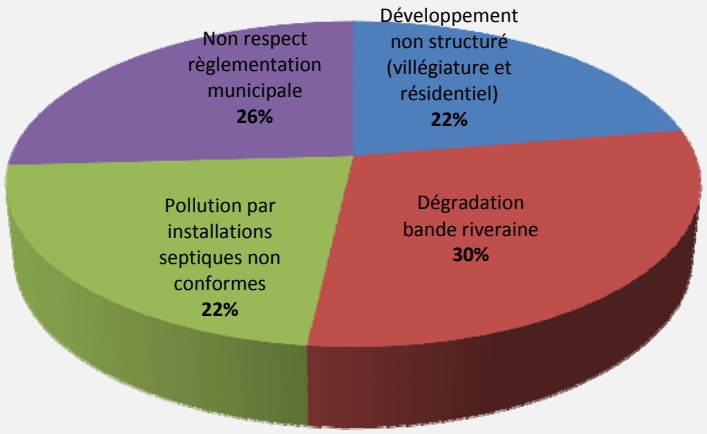

Afin de mieux saisir les préoccupations des participants face aux **activités récréatives,** la **figure 6** présente de façon détaillée les différents éléments préoccupants qui sont ressortis sur le sujet :

Figure 6. Préoccupations en lien avec les activités récréatives sur la rivière

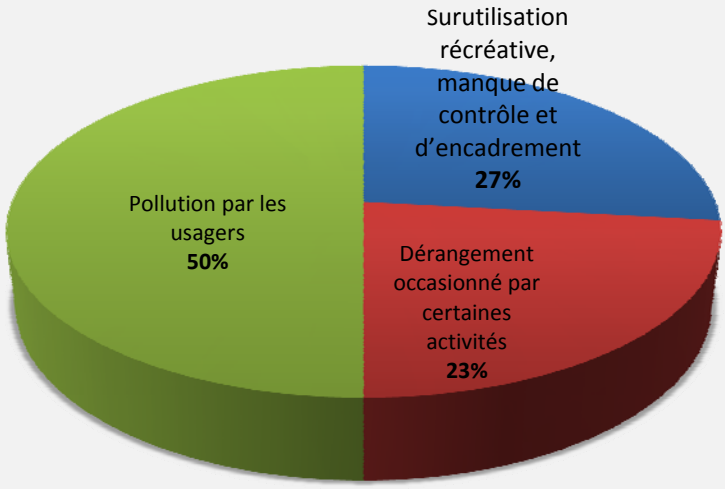

Résultats associés à la question 2

En réponse à la question 2 « *Pouvez-vous nommer des actions concrètes que nous devrions mener au cours des prochaines années pour assurer la pérennité de la rivière ?* », voici les principales suggestions qui sont ressorties des échanges :

- Effectuer de la sensibilisation, de l'éducation et de la conscientisation
- Assurer un meilleur respect et une meilleure application des règlements existants, surtout ceux associés aux rives et au littoral
- Mettre en place un programme de suivi de l'état de santé de la rivière
- Mieux baliser et encadrer les activités récréatives
- Limiter la pollution générée par les activités récréatives (déchets solides, huile à moteur, etc.)
- Réhabiliter les sites dégradés, surtout les bandes riveraines affectées par le développement de la villégiature et du résidentiel
- Accentuer la surveillance des activités associées aux industries lourdes (foresterie, activités pétrolières et minières, etc.)
- Mettre en application la notion du «développement durable» en matière de gestion
- Établir le niveau optimal d'utilisation ou la capacité de support de la rivière dans l'optique de limiter sa dégradation, de minimiser les conflits d'usages et la perte de qualité de l'expérience récréative

Résultats associés à la question 3

En réponse à la question 3 « *Pouvez-vous nommer des actions qui amélioreraient votre satisfaction lors de la pratique de vos activités récréatives ?* », voici les principales suggestions qui sont ressorties des échanges :

- Maintenir la beauté de la rivière (bande riveraine naturelle, eau pure et limpide, absence de déchets sur ses abords ou dans la rivière, etc.)
- Renforcer le respect des normes existantes en matière de protection du milieu naturel
- Conserver ou améliorer le climat de respect et de bonne entente entre usagers
- Sensibiliser les différents usagers aux mesures de cohabitation
- Mettre en place un meilleur contrôle (nombre d'usagers et types d'usages) et encadrement des usagers autant en formule commerciale qu'en formule libre
- Aménager certaines structures le long de la rivière afin d'améliorer l'expérience récréative et de concentrer les usagers aux mêmes endroits (ex. mini-campings, sites pour les haltes, etc.)
- Mieux encadrer les usagers libres
- Établir une vision à long terme du développement récréotouristique
- Mener une réflexion spécifique sur l'utilisation récréative de la rivière (planification proactive) afin de mieux structurer son développement
- Minimiser les impacts des bateaux à moteur (pollution de l'eau, dérangement des poissons, nuisance sonore, odeurs de gazoline, etc,)

Résultats associés à la question 4

En réponse à la **question 4** «*Selon vous, pensez-vous qu'il y a des accès publics suffisants à la rivière en territoire municipal ?*», la **figure 7** illustre ce qui est ressorti des échanges :

Figure 7. Accès publics à la rivière

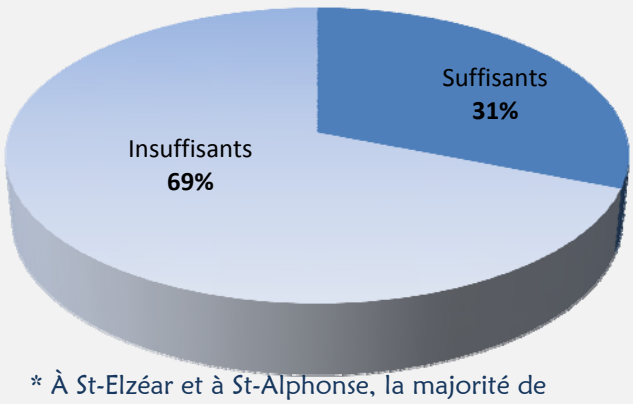

* À St-Elzéar et à St-Alphonse, la majorité de personnes trouvent que l'accès est suffisant, ce qui n'est pas le cas pour les gens de Bonaventure.

Les réponses à cette question se sont avérées assez mitigées. Pour les gens de Bonaventure, la plupart accèdent à la rivière via un terrain privé pour y mettre à l'eau une embarcation ou pour s'y baigner. Les locaux qui n'ont pas ce privilège se doivent de se rendre au site de baignade le Malin (site privé avec droits d'accès) ou en empruntant les accès aux fosses à saumon de la ZEC pour se rendre à la rivière, situation qui a provoqué dans les dernières années des frictions avec les pêcheurs, entre autres aux fosses de pêche à proximité du pont du Rapide plat. Les gens de Saint-Alphonse, pour leur part, accèdent facilement à la rivière via les terres publiques (accès aménagés de la ZEC), situées à proximité de la municipalité, et via le débarcadère situé à la passerelle de l'endroit. La situation est un peu similaire pour les gens de Saint-Elzéar qui ont accès rapidement aux terres publiques qui bordent la rivière dont fait partie le populaire site de baignade des chutes de la Duval.

La situation est par contre différente pour les visiteurs de l'extérieur. À ce sujet, il est ressorti que l'affichage des accès publics (rampes de mise à l'eau, lieux de baignade, etc.) et la diffusion d'information à ce propos sont déficients pour orienter les visiteurs qui désirent avoir accès aux abords de la rivière. Ces derniers se retrouvent donc un peu partout, ce qui entraine des conflits avec les propriétaires privés et les autres usagers comme les pêcheurs.

Finalement, outre le fait qu'un manque d'accès publics pour la baignage se fait sentir, il vaut mieux, selon plusieurs participants, ne pas trop en créer mais plutôt concentrer cet achalandage en quelques lieux afin de mieux encadrer cette activité et ainsi éviter des impacts négatifs, tel que la pollution, les conflits entre usagers et autres.

Résultats associés à la question 5

En réponse à la **question 5** «*Comment souhaitez-vous voir la rivière Bonaventure dans 20 ans ?*», la **figure 8** illustre ce qui est ressorti des échanges :

Figure 8. Comment souhaitez-vous voir la rivière Bonaventure dans 20 ans ?

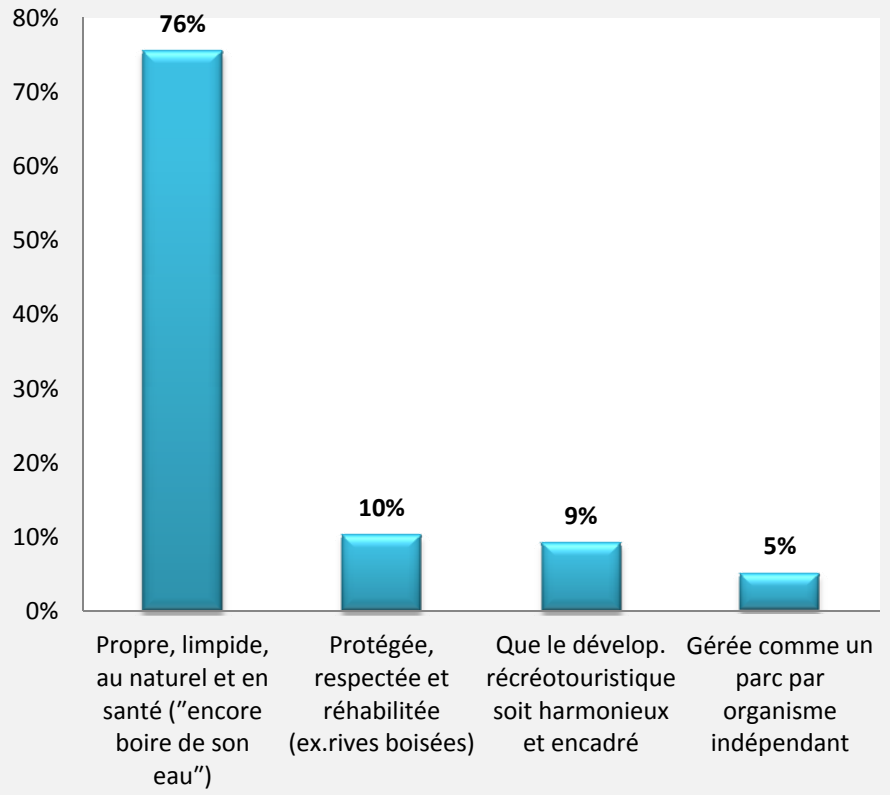

La vision d'avenir la plus partagée par les participants porte sur le maintien de la qualité exceptionnelle de ce milieu naturel, qu'est la rivière Bonaventure. Cette qualité (pureté de son eau, aspect sauvage des paysages, etc.) pouvant être conservée ou améliorée via une meilleure protection de la rivière, le respect des normes et la réhabilitation des milieux dégradés, ce qui contribuera encore dans le futur à une qualité de vie exceptionnelle (accès libre aux activités récréatives, calme et sérénité, etc.).

En résumé

En analysant les résultats, ceux-ci démontrent de toute évidence que la préoccupation majeure et la plus partagée est celle de la préservation de la rivière : plus spécifiquement le maintien de son caractère naturel (unique et authentique) tout en y conservant une accessibilité pour la pratique d'activités récréatives. L'établissement humain s'avère l'élément perturbateur de premier ordre, suivi de près par le développement peu contrôlé et encadré des activités récréotouristiques et de ses impacts (pollution, engorgement de certains secteurs, conflits d'usages). Les pratiques actuelles ou potentiellement en devenir des industries lourdes (foresterie, activités pétrolières, gazières et minières) inquiètent aussi de façon importante.

4. GRANDS CONSTATS

Pour assurer l'avenir de la Bonaventure, en se basant sur les résultats issus des séances publiques, de grands constats ressortent suite à un exercice d'analyse et de synthèse venant englober les préoccupations les plus marquantes des participants.

CONSTAT C1 : PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL DE LA RIVIÈRE

Afin de concrétiser le constat C1, voici ce que les participants ont suggéré :

- Sensibilisation et éducation du public et des acteurs du milieu
- Suivi de l'état de la rivière:
  - qualité de l'eau
  - qualité de la bande riveraine
  - qualité des paysages
  - maintien des populations de poissons
  - vigilance face aux activités à fort impact (ex. exploration et exploitation pétrolière)
- Meilleure application de la règlementation existante en matière de protection de l'environnement
- Protection légale de secteurs à valeur écologique importante
- Évaluation de la capacité de la rivière et des usagers à supporter le développement (capacité de support)

CONSTAT C2 : LIMITER LES IMPACTS DE L'ÉTABLISSEMENT HUMAIN EN BORDURE DE RIVIÈRE

Afin de concrétiser le constat C2, voici ce que les participants ont suggéré :

- Élaboration d'une vision commune et à long terme du développement de la villégiature et du résidentiel
- Planification du développement de la villégiature et du résidentiel en concordance
- Application de la règlementation en vigueur (bandes riveraines, eaux usées)
- Sensibilisation et éducation des riverains à l'importance écologique, sociale et économique de la rivière dans le but de les impliquer dans sa mise en valeur et sa protection
- Suivi et contrôle des travaux en propriétés riveraines
- Support aux riverains pour les aider à se conformer aux normes (ex. plantation de végétation, installations septiques conformes, etc.)
- Uniformisation des normes d'urbanisme en bordure de rivière

CONSTAT C3 : MIEUX CONTRÔLER ET ENCADRER LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Afin de concrétiser le constat C3, voici ce que les participants ont suggéré :

- Planification et structuration du développement récréotouristique (vision, axes, objectifs, etc.)
- Éducation des organisations qui ont des responsabilités vis-à-vis la rivière
- Sensibilisation et éducation des usagers (ex. affichage d'un code d'éthique aux accès à l'eau, etc.)
- Concertation entre les intervenants afin de trouver une harmonie entre les usagers (ex. respect et égalité entre usagers)
- Gestion de ce bien commun par un organisme neutre et central (ex. Parc Canada, Sépaq, etc.)
- Détermination d'un nombre acceptable d'usagers
- Encadrement des usagers libres

CONSTAT C4 : PRÉVENIR LA POLLUTION GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Afin de concrétiser le constat C4, voici ce que les participants ont suggéré :

- Sensibilisation et éducation (ex. affiches «Gardons la rivière propre», dépliants dans les commerces, etc.)
- Ramassage des déchets abandonnés dans la nature
- Mesures pour prévenir la pollution (déchets) (ex. filet dans canots, toilette à sèche à des endroits précis, etc.)
- Réduction de la pollution générée par les bateaux à moteur (Suggestions: usage du moteur 4-temps, conduite du bateau à l'aide d'une pôle)
- Émission d'avertissements / constats d'infraction / amendes

CONSTAT C5 : ASSURER UNE EXPÉRIENCE RÉCRÉATIVE DE QUALITÉ

Afin de concrétiser le constat C5, voici ce que les participants ont suggéré :

- Préservation du caractère naturel de la rivière
- Principe de partage équitable de la rivière (heures, type et nombre d'usagers)
- Mise en place de mesures de partage entre usagers

- Sensibilisation et éducation des usagers envers un code d'éthique / règles de conduite entre usagers
- Aménagement d'aires de repos sur le bord de rivière, surtout pour les canoteurs (ex. haltes, toilettes sèches, etc.)
- Localisation et aménagement d'accès municipaux pour la baignade (pour orienter les visiteurs)
- Limitation/interdiction de pratique de certaines activités nautiques, entre autres celles motorisées (ex. motomarines, bateaux à moteur, apnée un peu partout, etc.)
- Rationalisation des activités commerciales
- Établir une limite maximale au niveau de l'utilisation excessive (éviter la surutilisation ou le fort achalandage)
- Diffusion d'informations expliquant le fonctionnement (écologie)de la rivière

CONSTAT C6 : EN MILIEU FORESTIER, LIMITER LES IMPACTS DES COUPES ET DE LA VOIRIE

Afin de concrétiser le constat C6, voici ce que les participants ont suggéré :

- Respect accru des normes de protection de la bande riveraine lors de travaux forestiers
- Respect accru des normes de protection dans les tributaires d'importance et les ruisseaux du bassin versant lors de travaux forestiers
- Encadrement plus serré des travaux de voirie (ex. chemins forestiers et fossés, ponceaux, ponts, etc.)
- Surveillance accrue des travaux forestiers par les autorités responsables (Ministère, MRC, etc.)

CONSTAT C7 : LIMITER LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS ET À L'ÉROSION DUS AUX FORTES CRUES

Afin de concrétiser le constat C7, voici ce que les participants ont suggéré :

- Meilleure gestion du risque (ex. occupation du territoire, mesures d'urgence adaptées)
- Revégétalisation de la bande riveraine de la Bonaventure et de l'ensemble des tributaires
- Limitation des débits de pointe (ex. écoforesterie)
- Évaluation des risques liés aux changements climatiques

5. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les constats qui viennent d'être exposés mènent à diverses recommandations visant à assurer la pérennité de la rivière Bonaventure. L'ordre dans lequel sont présentées ces recommandations ne représente pas en soi un ordre de priorité :

Recommandation R-1 : Établissement d'une vision rassembleuse ainsi que de lignes directrices

Dans vingt ans d'ici, les participants ont manifesté le souhait que la rivière Bonaventure soit toujours aussi belle, naturelle, authentique et qu'on puisse y boire encore son eau. L'avenir de la rivière Bonaventure repose donc sur la force et la cohérence d'une vision et de lignes directrices adaptées, auxquelles les intervenants et la population se devraient d'adhérer. Cette adhésion favoriserait la concertation, la mobilisation et le travail en commun dans la prise en charge de l'avenir de la rivière Bonaventure.

Recommandation R-2 : Obtention d'une reconnaissance nationale et même mondiale pour la rivière Bonaventure

Une reconnaissance ou un « label » distinctif pourrait aider à doter les intervenants du milieu de différents outils de gestion et de conservation adaptés spécifiquement et qui viendraient répondre aux enjeux entourant la rivière Bonaventure. Le «*Réseau des rivières du patrimoine canadien*» est un exemple de reconnaissance nationale qui serait d'un intérêt certain.

Recommandation R-3: Détermination d'orientations en matière de développement touristique conformes au concept de «tourisme durable»

La rivière semble attirer de plus en plus d'adeptes d'activités reliées à la nature et au plein air. Les préoccupations des participants ainsi que les actions liées s'arriment, à première vue, au concept de tourisme durable. L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme durable en ces termes : « *Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil*». L'une des assises de base de ce concept, qui vient répondre à diverses préoccupations exprimées lors du Forum, est la conservation de l'intégrité des écosystèmes en vue de préserver la qualité de vie des citoyens et l'attractivité auprès de la clientèle touristique.

Recommandation R-4 : Mise en application de mesures de gestion adaptées à la rivière Bonaventure

Les bénéfices socio-économiques et environnementaux générés par la rivière Bonaventure sont nombreux. Des mesures de gestion pour minimiser les impacts négatifs du développement sur ses écosystèmes et mettre en place une utilisation efficiente et durable de ce capital naturel remarquable s'avère nécessaire, tant dans un but de gestion du développement économique que de préservation de ce milieu naturel. Ce genre d'outils, dont le Plan directeur de l'Eau de la rivière Bonaventure (2011), permettrait donc de baliser et d'encadrer le développement entourant la rivière Bonaventure en harmonie avec le milieu humain et le milieu naturel qui sera mieux protégé et mis en valeur.

Recommandation R-5 : Conception et mise en œuvre d'un programme d'éducation et de sensibilisation relative à la préservation de la rivière

L'éducation et la sensibilisation est un outil de premier plan conduisant à des comportements plus responsables et respectueux envers les milieux naturels mais aussi envers d'autres usagers. Un programme d'éducation et de sensibilisation à multiples volets s'avèrerait nécessaire. L'un des volets pourrait servir à sensibiliser les usagers aux impacts de leur présence sur le milieu naturel tandis qu'un autre pourrait éduquer les intervenants locaux sur leur rôle en matière de prévention et de traitement des problématiques liées à ce milieu naturel. Ce genre de programme amènerait tous les intervenants et les usagers impliqués à faire front commun dans la préservation de la rivière.

Recommandation R-6: Conception et mise en œuvre d'un programme de suivi de l'intégrité écologique de la rivière

Les interventions exprimées lors des séances nous indiquent clairement le désir d'une préservation d'un niveau d'intégrité écologique le plus élevé possible de la rivière, tout en y maintenant l'accessibilité. Le maintien de cet équilibre s'avère délicat, car à mesure que des infrastructures apparaissent (routes, sentiers, bâtiments, etc.) ou des activités perturbatrices se pratiquent, la biodiversité et les processus écologiques naturels sont modifiés. La popularité croissante des activités le long de la rivière Bonaventure exige que l'on se préoccupe dès maintenant de leurs effets potentiels. En ce sens, un programme de suivi de l'intégrité écologique s'avère primordial. Ce genre de programme a comme principal objectif d'identifier les changements de l'état de la santé de l'écosystème, d'anticiper les conséquences possibles et de proposer des options ou des mesures correctives ou d'atténuation afin de s'assurer que les impacts négatifs soient minimisés. Un tel programme de suivi regroupe différents projets de surveillance orientés vers un même but, soit déceler et identifier le type de changements dans les milieux naturels.

Recommandation R-7 : Conception et mise en œuvre d'un programme d'acquisition de connaissances sur l'état de la rivière et de son bassin versant

Dans le but d'assurer une gestion efficace, il s'avère nécessaire de connaître l'état de situation, et cela de façon continue, de la rivière. Cet état de situation viserait à dresser un portrait réaliste et concret de la rivière, des usages existants, de l'état de ses composantes naturelles (eau, rives, etc.) et de l'état des aménagements humains sur ses abords (installations septiques non conformes, aménagements problématiques, etc.) afin d'assurer une gestion qui ne compromettrait pas son intégrité. Les connaissances acquises seraient transférées aux intervenants locaux et utilisées comme outils de gestion performants.

Recommandation R-8: Conception et mise en œuvre d'un Programme de surveillance des activités de type industriel et autres éléments perturbateurs dans le bassin versant

Dans un contexte où le maintien de la qualité de la rivière, garant d'un milieu de vie à haute valeur et de retombées économiques considérables, sa protection est un enjeu incontournable. Il s'avère nécessaire dès lors d'assurer une surveillance des activités de nature industrielle et des éléments perturbateurs d'origine humaine ayant cours dans le bassin versant. L'objectif de cette surveillance serait de récolter des informations sur ces menaces, d'anticiper les impacts possibles et de cette façon, d'assurer une meilleure gestion et préservation de la rivière.

Recommandation R-9 : Mise en place un comité local de concertation

Un comité local composé de gens du milieu ayant à cœur la rivière Bonaventure aurait un rôle de convergence et de cohésion pour les différents intervenants et permettrait d'assurer la compréhension et la considération des préoccupations exprimées dans le milieu. Un tel comité serait le mieux placé pour mettre en place des solutions durables, pour coordonner les actions mises de l'avant et en assurer une plus grande cohérence tout en veillant à assurer le suivi de la démarche dans le temps.

6. CONCLUSION

La Gaspésie est un pays riche de rivières et de ruisseaux limpides et de grande qualité. La rivière Bonaventure fait partie intégrante de notre patrimoine et de notre identité locale et elle est également une partie essentielle à notre avenir. Au-delà des bénéfices immédiats qu'elle procure à la population environnante, la rivière attire des milliers de visiteurs chaque année, ce qui génère d'importantes retombées économiques dans le milieu.

Cette rivière est un lieu de formidables occasions mais aussi de nombreux défis. Il importe donc de porter une grande attention à ce joyau en se dotant collectivement d'une vision de développement claire pour la rivière et de travailler tous ensemble pour garantir la qualité de ses eaux dans l'avenir. Sinon, on risque de voir celle-ci se dégrader de façon importante comme il y en a malheureusement plusieurs exemples au Québec.

Le **Forum sur l'avenir de la rivière Bonaventure** qui s'est tenu en mai donc permis de faire une réflexion commune sur les avantages que l'on a de pouvoir bénéficier « naturellement » d'un équipement récréatif haut de gamme et de cibler les outils nécessaires pour en faire une gestion intelligente et durable, au bénéfice de toute la collectivité. En ce sens, des initiatives de protection et de mise en valeur sont actuellement mises en œuvre. La Ville Bonaventure a adopté une «*Politique de protection des paysages et du patrimoine*» dans laquelle la rivière Bonaventure est reconnue comme partie intégrante de son patrimoine et dont la protection représente une priorité incontournable. Parallèlement, les municipalités de Saint Elzéar et de Saint-Alphonse comptent des endroits spécialement aménagés pour le récréotourisme, soit les «*Chutes de la Duval*» et le «*Domaine des chutes du ruisseau Creux*». Ces endroits sont générateurs d'une dynamique sociale et économique importante pour le développement local et la qualité de vie de ces trois communautés.

En finale, il s'avère essentiel que les communautés bordant la rivière Bonaventure se donnent de la perspective, de manière à établir une vision claire et partagée de son développement et en adoptant une stratégie appropriée à sa situation actuelle et à ses potentiels futurs. Ce document se veut une amorce pour une gestion plus adéquate et adaptée de cette rivière d'exception, ce qui facilitera la planification du développement et l'exercice des droits et usages de ses utilisateurs.

L'après forum ou la phase II

Suite à la rencontre du Comité aviseur tenue après le Forum, les intervenants se sont entendus pour rallier les efforts et de voir à la mise de l'avant d'une phase II qui aura pour but de jeter les assises d'une gestion adaptée pour la rivière Bonaventure. Ce projet viendrait concrétiser les recommandations exprimées et consisterait à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Recherche et analyse de modèles existants de gestion de territoire (occupation et activités récréotouristiques)
- Développement de différents scénarios de gestion adaptés à la rivière et validation auprès des intervenants du milieu
- Proposition d'un cadre de gestion à valider par le milieu

Afin de cheminer en ce sens, le Comité aviseur a mandaté le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud à monter une proposition de projet ainsi qu'à effectuer une recherche de financement.

Références

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (AQPERE). Site Internet consulté le 23 septembre 2014, [http://www.aqpere.qc.ca/]

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE (CRÉGÎM). 2010. *Politique cadre du tourisme durable de la Gaspésie*. 4 p.

CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE (CBVRB). 2011. *Plan directeur de l'eau de la rivière Bonaventure*.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2012. *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 : un itinéraire vers la croissance*. 94 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2013. *Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement*. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. 61 p.

LEQUIN, M. 2006. «*Tourisme et forêt : pour une mise en valeur durable*». *Téoros*, vol.25, no 3, automne, pp 3-5.

RÉSEAU PARCS QUÉBEC – SÉPAQ. 2014. *Programme de suivi de l'intégrité écologique PSIE*. 2e éditions. 92 p.

ANNEXE

Questionnaire du participant

FORUM sur l'AVENIR de la RIVIÈRE BONAVENTURE

Pour le participant

La rivière Bonaventure, en quelques mots :

- 125 km d'eau limpide (du lac à la mer)
- 10 espèces de poisson y nagent
- Près de 340 terrains riverains
- Près de 20 000 personnes/an y pratiquent une activité payante
- Territoire «claimé» pour l'exploration et l'exploitation du pétrole
- Rivière de renommée mondiale et la plus fréquentée de la région

Les situations problématiques, en bref :

- Qualité de l'eau affectée
- Rives dégradées dans certains secteurs
- Nombre de saumons en baisse
- Harmonie entre les utilisateurs un peu difficile
- Pression associée au nombre d'utilisateurs

Question de vous connaître ! Voici un petit questionnaire :
(SVP encercler votre réponse)

Sexe

Homme Femme

Âge

5 à 12 ans 13 à 18 ans 19 à à 25 ans 26 à 40 ans 41 à 59 ans 60 ans et +

Types d'usages que vous faites sur la rivière

Propriétaire riverain Baigneur Canoteur Pêcheur Plongeur Canot moteur Autres_____

180, avenue Beauséjour
Bonaventure (QC.) G0C 1E0
Téléphone : 418-534-2770
conseileau@globetrotter.net

Conseil de l'Eau GASPÉSIE SUD

facebook J'aime

Les amis de la rivière Bonaventure

La période d'échanges

Thème A : Le maintien de la pureté et de la beauté de la rivière

* *Étant donné que la rivière Bonaventure est un milieu naturel exceptionnel qui supporte une faune abondante (poissons et autres) ayant besoin d'un cours d'eau en santé pour survivre,*
* *Étant donné que les atouts de la rivière (faune, paysage riverain, eau limpide) contribuent fortement au bien-être socio-économique de notre région,*
* *Étant donné qu'une dégradation de la rive et de l'eau de la rivière sont constatées et qu'une réglementation municipale existe pour régir les activités au bord de l'eau,*

Question 1. Quels sont, selon vous, les phénomènes naturels et interventions humaines qui affectent la rivière ?

_____

_____

_____

Question 2. Nommer 5 actions concrètes que nous devrions mener au cours des prochaines années pour assurer la pérennité de la rivière?

_____

_____

Thème B : La qualité de l'expérience récréative

Compte tenu du niveau d'utilisation actuel de la rivière (des milliers de personnes),

Question 3. Nommer 5 actions qui amélioreraient votre satisfaction lors de la pratique de vos activités récréatives sur la rivière ?

_____

_____

_____

Thème C : L'accès public à la rivière

Question 4. Selon vous, pensez-vous qu'il y a des accès publics suffisants à la rivière en territoire privé?
Si oui, lesquels : _____
Si non, qu'est-ce que vous suggérez pour régler la situation : _____

_____

Thème D : L'avenir de la rivière

* *De par la vision que se sont dotées les organisations du milieu et la population en 2007 : «La rivière Bonaventure, belle pour la vie !»*
* *Étant donné que la grande majorité de la population locale semble toujours adhérer à cette vision,*

Question 5 Comment souhaitez-vous voir la rivière Bonaventure dans 20 ans ? _____

_____

_____

_____

COMME UTILISATEURS DE LA RIVIÈRE, QU'EST-CE QUE VOUS ÊTES PRÊTS À FAIRE POUR QUE LA BONAVENTURE DEMEURE BELLE POUR LA VIE ?

facebook
J'aime

Les amis de la rivière Bonaventure

RIVIÈRE BONAVENTURE
Belle pour la Vie !